

Après son examen réussi, ONA ONDO au pied du mur

Page 2

La journée internationale de la femme : bilan mitigé

Page 3



Agenda des affaires

N°0018 du jeudi 13 mars 2014

10 000 exemplaires

JOURNAL DE PROMOTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET COMMERCIALE

300 F CFA

Du Séminaire gouvernemental de Franceville

Dans ce numéro :

POLITIQUE Page 2



Visite au Gabon de Mohammed VI

SPORT Page 2



Quid des fédérations sportives au Gabon

CULTURE Page 3



Pleins feux sur le cinéma gabonais

GESTION D'ENTREPRISE Page 4



Le Taux effectif global (TEG)

DOSSIERS ET REPERES Page 7



Désaccord fiscal entre TOTAL et l'Etat gabonais



Page 5

Tous les membres du Gouvernement autour du Premier ministre et du Président de la République. Que peut-on attendre véritablement d'une équipe qui voudra certainement compter sur une naïveté des gabonais construite 53 années durant, en continuant à leur servir du vent et à leur verser toujours de la poudre aux yeux ? Attendons de voir avec le prochain remaniement qui interviendra certainement en 2015 pour incapacité à relever des défis ; et ce sera le 5^{ème} en six ans de pouvoir d'Ali Bongo qui a promis en 2009, 35.000 logements aux gabonais et la transformation de Libreville à l'image de DUBAÏ d'ici 2016.

AVIS DE RECRUTEMENT

CEMAC Consulting

Pour les besoins de son fonctionnement, le Cabinet d'Expertise en Management et Communication recrute **1 Conseil juridique** dynamique et performant. Niveau requis: Master de Droit des affaires. Tél: (+241) 04 54 34 73

POTENTIEL Hebdo

POTENTIEL Hebdo recrute **2 Journalistes** chevronnés. Niveau requis: Licence pro Information et Communication et Master Economie. Tél: (+241) 04 41 83 49

AFRICA BTP Engineering

La société AFRICA BTP Engineering recrute **1 Conducteur des travaux** pour les besoins de ses chantiers. Niveau requis: Licence pro Génie civil. Tél: (+241) 03 41 99 75

IHEM

L'Institut des Hautes Etudes de Management (IHEM) recrute pour les besoins de son activité : **1 Directeur Administratif et Financier** de niveau Master 2 Gestion administrative, Finance Comptabilité ou GRH, **1 Assistant Comptable** de niveau Licence pro Comptabilité, Finance, Banque ou Assurance, **1 Assistant de communication** de niveau Licence pro Information et Communication, **1 Assistant de logistique** de niveau Licence pro Logistique, **1 Surveillant général** de niveau Licence pro, **1 Secrétaire de direction** de niveau BTS, **2 Secrétaires reprographes** de niveau CFP4 et **1 Agent de liaison** ayant un permis B & C. Tél: +241 07 96 32 92/ 06 06 88 34/ 04 60 79 36

LPE

Le Lycée Privé de l'Excellence (LPE) recrute **1 Secrétaire** de niveau BTS et **1 Surveillant** de niveau Licence pro pour les besoins de son activité. Tél: (+241) 03 41 99 75

CSBD

Le Complexe Scolaire Bourgeois Dauphines, pour les besoins de son fonctionnement, recrute **3 Instituteurs (trices)** de niveau BAC+2 et **2 Educatrices préscolaires** de niveau BEPC+1. Tél: (+241) 04 54 34 73

SONID

La société Nationale d'Import-export et de Distribution (SONID) recrute **1 Agent commercial** de niveau Licence pro Marketing & Techniques commerciales. Tél: (+241) 03 41 99 75

HEURES D'OUVERTURE :

Matinée : 8h 00 - 13h 00 / Après midi : 14h 00 - 17h 00 Fermeture de dépôt des annonces le mardi après-midi auprès du service commercial sis au Rond point pavés de Mindoubé 2. Tél. : 04 41 83 49

POTENTIEL HEBDO

POTENTIEL HEBDO

Site web de Potentiel hebdo : www.ihem-gb.org

POLITIQUE

ONA ONDO face aux Députés

L'Hémicycle du palais Léon Mba a servi de cadre lundi 10 mars dernier à la déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi fondamentale gabonaise.

Le Premier Ministre gabonais, Daniel Ona Ondo, était face aux élus du peuple le lundi 10 mars dernier à l'occasion de la déclaration de politique générale du gouvernement, conformément à l'article 28a de la Constitution qui dispose que « Dans un délai de 45 jours au plus, après sa nomination et après délibération du Conseil des ministres, le Premier Ministre présente devant l'Assemblée nationale, son programme de politique générale qui donne lieu à un débat suivi d'un vote de confiance ». C'est dire que l'exercice auquel s'est livré l'Élu du canton Nyé revêt un caractère



Le Premier Ministre ONA ONDO lors de son plaidoyer en faveur du PSGE

légal et républicain. Devant la représentation nationale, le Chef du gouvernement a décliné la feuille de route qui servira désormais de tableau de bord à l'action du gouvernement qu'il dirige. Il a ensuite planté le décor en expliquant aux honorables députés que la bataille que lui et son gouvernement mèneront est sur deux fronts, à savoir : la conso-

lidation et le renforcement des acquis, au plan de la paix et du développement et, la concrétisation de l'ambition du partage des fruits de la croissance. Si l'ensemble des gabonais s'accordent à dire que la consolidation de la paix et du développement de notre pays est une chose louable car cela fait la fierté du Gabon au regard des guerres et des conflits



Honorable Narcisse MASSALA TSAMBA lors de son requisiroire

armés qui déciment plusieurs pays de la sous région, c'est le deuxième pan de la future action de Daniel Ona Ondo qui cristallise l'attention des populations gabonaises car, nombreux sont les gabonais qui sont chaque jour frustrés en raison de l'inégale répartition des fruits de la croissance économique qui pourtant s'améliore chaque année comme

l'a rappelé le Chef du gouvernement lors de son intervention. Le gouvernement doit donc agir vite pour répondre aux attentes des gabonais qui désespèrent chaque jour davantage avec le chômage, l'insécurité et la pauvreté qui s'accroissent de façon exponentielle dans notre pays. En réponse au discours du Chef du gouvernement, les re-

présentants de tous les partis politiques qui siègent à la maison du peuple se sont succédés à la tribune. L'honorable Nziengui Mihindou a accordé au nom du CLR sa confiance au gouvernement mais il a tout de même soulevé certaines questions comme celles des embouteillages à Libreville et l'impact négatif qu'ils ont sur le rendement des personnes en activité. Pour Narcisse Massala Tsamba qui est dans cette législature le porte étendard de l'opposition avec Albertine Maganga Moussavou, il n'est pas question d'accorder sa confiance au nouveau gouvernement. Pour justifier son choix, il énumère entre autres, plusieurs projets qui n'ont pas été concrétisés par l'ancien gouvernement. Paul Mba Abessole et Emmanuel Laté ont tous deux accordé leur confiance au gouvernement, un gouvernement désormais attendu au pied du mur.

Steve MOUNGUENGUI

Séjour de Mohammed VI au Gabon

Le roi du Maroc Mohammed VI vient d'effectuer une visite d'amitié et de travail en terre gabonaise. Pendant cette visite, plusieurs accords ont été signés pour renforcer les relations bilatérales entre les deux pays.

Le souverain chérifien Mohammed VI vient de séjourner en terre gabonaise dans le cadre d'une tournée africaine qui l'a conduit au Mali, en Côte d'Ivoire et

en Guinée Conakry. Libreville constituait l'épilogue de cette tournée. En terre gabonaise, le successeur d'Hassan II a eu un emploi du temps particulièrement dense au regard de l'importance de sa tournée et de l'activité qu'il a menée. En effet, la visite de Mohammed VI au Gabon était loin d'être un fleuve tranquille car il a, aux côtés de son hôte Ali Bongo, travaillé pour le raffermissement des liens déjà étroits entre Libreville et Rabat. Dans cette

perspective, un forum économique Gabon- Maroc s'est tenu en présence de nombreux chefs d'entreprise ayant fait le déplacement du Maroc pour la circonstance et de plusieurs chefs d'entreprise représentant la partie gabonaise. Notons que pendant cette visite du Monarque marocain, une vingtaine de contrats dans plusieurs secteurs d'activité ont été paraphés.

Steve MOUNGUENGUI



Le Roi Mohammed VI du Maroc

SPORT

Quid des fédérations sportives au Gabon

Parler des fédérations sportives au Gabon et comprendre les mécanismes de fonctionnement et d'organisation du sport dans notre pays, nécessite de faire un détour dans le passé. Détour dans le passé qui nous révèle que nos fédérations sportives reposent sur le rapport culture traditionnelle et culture moderne. Dès lors, on assiste à un déphasage avec les besoins économiques et socioculturels de l'heure. C'est pourquoi, il est très important de procéder à une analyse socio-historique et fonctionnelle des différentes fédérations sportives gabonaises de l'indépendance à nos jours car, aujourd'hui, le Gabon compte environ dix-huit (18) fédérations sportives, qui semblerait-il, fonctionne normalement.

Au Gabon, malgré la présence de la pratique du sport dans les textes et des lois institutionnelles, nous constatons l'inexistence d'une politique ou d'un schéma de développement du sport. Ainsi, la faible implication des autorités gouvernementales entraîne-t-elle une absence des structures adéquates et incitatives pour la pratique du sport. Certaines fédérations sont méconnues du public à l'exemple du tennis



Le jeune Anthony Obame (au centre) qui fait aujourd'hui la fierté du sport gabonais

de table dont on ne parle pas. Car, au caractère tangible et permanent du lieu des valeurs de fonctionnalité, de qualité et d'organisation architecturale qui lui sont associés, on remarque une absence de traçabilité et de lisibilité entre les fédérations et le ministère de tutelle.

Une cartographie des différentes fédérations et un recensement d'athlètes afin de comprendre le fonctionnement de leur organisation ainsi qu'une lecture sociologique pertinente, nous fera comprendre l'atmosphère fonction-

nelle et interactionnelle des fédérations sportives.

Ainsi, avec la problématique des fédérations sportives dans le contexte spécifique des pays du tiers monde, leurs problèmes et les enjeux qui les traversent en tant, qu'États africains et sociétés postcoloniales francophones, il nous paraît judicieux de rappeler que l'héritage du passé a profondément influencé les politiques publiques du Gabon. Et le sport n'a pas échappé à ce legs, son administration actuelle dépendant fondamentalement du ministère de la jeunesse et des sports. Mais qu'à cela ne tienne, certaines fédérations sportives essaient tant bien que mal de sortir la tête de l'eau à l'exemple de la Fédération gabonaise de karaté-Do et Arts martiaux, la Fédération Gabonaise de Boxe, la Fédération Gabonaise de Football, pour ne citer que celles là qui lors des événements sportifs internationaux, apportent au pays des médailles et contribuent à créer de l'engouement chez les jeunes pour le sport si tant est que le sport est un élément de valorisation sociale qui construit chez le jeune, des repères de Leadership.

Dimitri AMVENE

Le saviez-vous?

- Environ 200.000 personnes sont atteintes de la fièvre jaune dans les pays en développement selon l'OMS.
- Environ 30.000 personnes meurent chaque année de la fièvre jaune.
- 50 pour cent des personnes atteintes de fièvre jaune et qui ne sont pas traitées finissent par mourir.
- La vaccination est la principale mesure de prévention contre la fièvre jaune.

La rédaction

ACTUALITE

SOCIAL

La journée internationale de la femme: bilan mitigé

Le Gabon à l'instar de la communauté internationale a célébré le 8 mars dernier, la journée internationale de la femme. C'était l'occasion de rendre un vibrant hommage aux femmes pour le rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement de nos sociétés. Elles sont aujourd'hui incontournables dans tous les domaines de la société et nous sommes bien loin de l'époque où elles étaient réduites essentiellement à l'exécution des tâches ménagères.

De nos jours, les femmes peuvent occuper de très hautes fonctions, c'est le cas d'Hélène Johnson qui est la première femme démocratiquement élue à la fonction de Chef d'Etat sur le continent africain en raison notamment de ses nombreuses qualités mais aussi et surtout pour sa détermination à servir son pays et à unir toutes les filles et les fils du Libéria. Elle sert également de modèle aux nombreuses femmes du continent noir qui avaient abdiqué en pensant que les postes



Une maman de retour de la plantation, panier au dos, a toujours joué un rôle économique et social déterminant dans nos sociétés

de responsabilité étaient l'apanage exclusif des hommes. Dans les organismes internationaux, la présence des femmes peut encore s'observer. C'est le cas à l'ONU avec Valerie AMOS, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et coordonnatrice des secours d'urgence de cette institution, au Fond monétaire international où la française Christine Lagarde occupe la prestigieuse fonction de Directeur Général. Cette ascension que connaît la gente féminine est méritée au regard des combats qu'elle mène depuis

plusieurs années pour s'affirmer dans un monde où les inégalités sont légion. On a en mémoire le combat mené par Rosa Park pour les droits des noirs dans le pays de l'oncle Sam au moment où la ségrégation raciale était à son paroxysme. Que dire de Mère Theresa qui avait consacré toute sa vie au service de l'humanité.

Seulement, si tout le monde s'accorde à croire que le rôle que joue la femme dans notre société est primordial, il n'en demeure pas moins que dans plusieurs pays, elle reste encore très marginalisée et soumise à des traitements cruels et inhumains. Elle est régulièrement abusée sexuellement dans les zones de conflit comme c'est le cas en République Démocratique du Congo où le taux de viol est l'un des plus élevés au monde. La journée de la femme nous permet donc de tirer la sonnette d'alarme pour que cette gardienne des valeurs qu'est la femme soit d'avantage protégée.

Steve MOUNGUENGUI

CULTURE

Pleins feux sur le cinéma gabonais

Parler du cinéma gabonais, aujourd'hui comme par le passé, apparaît encore comme quelque chose d'étrange. Il est un peu à l'image du pays, c'est-à-dire "connu, méconnu". L'on ne connaît pas les hommes, ni les cultures, et leur histoire non plus. Et cela peut engendrer un certain nombre de préjugés. Pourtant, il est important d'essayer de trouver humblement notre place dans la production cinématographique mondiale avec plus ou moins de bonheur.

Revisitions tout d'abord les écrans du passé. Les films étaient projetés à partir d'un camion-cinéma qui sillonnait les quartiers populaires de Libreville. Un projecteur installé à l'arrière du véhicule, un drap blanc ondulait sous l'effet du vent, et la séance pouvait commencer. Une atmosphère piquante et très colorée où les spectateurs accompagnaient les héros des films dans leurs péripéties en les interpellant ou en essayant de les prévenir des dangers qui les guettaient. Nous sommes dans les années soixante, une période faste, celle des indépendances... et des premières productions africaines. Le Gabon à ce moment-là est, avec le Sénégal, le Niger, la Côte d'Ivoire, un des rares pays francophones africains à prendre un départ cinématographique foudroyant. D'abord avec La Cage, une coproduction franco-gabonaise d'après un scénario de Philippe Mory réalisé en 1962 par Robert Darène, Mory qui commence très tôt une carrière d'acteur en tenant le rôle principal dans On n'enterre pas le dimanche de Michel Drach, prix Louis Delluc en 1959. Entre 1969 et 1978 la création ne s'interrompt pas. La production cinématographique est alors tous azimuts, on a droit à des courts-métrages: Carrefour humain (1969), Lésigny (1970), Sur le sentier du requiem (1971) de Pierre-Marie Dong, Bonne nuit, Balthazar (1970) de Louis Mebalé, Les Rois mages (1972), La Grasse matinée (1973) de Charles Mensah, Maroga une première (1974) de Georges Gauthier Révignat, Un Noël pas comme les autres (1978) d'Alain Dickson et des longs-métrages: Les tam-tams se sont tus (1971) de Philippe Mory, Identité (1972), Obali (1976) et Ayouma (1977) de Pierre-Marie Dong et Charles Mensah, Demain un jour nouveau (1978) de Pierre-Marie Dong, Ilombé (1978) de Charles Mensah et Christian Gavary, Où vas-tu Koumba

(1971) d'Alain Ferrari et Simon Augé, un feuilleton à succès de treize épisodes de quinze minutes de qualité cinéma et autant de documentaires qui furent réalisés de façon ininterrompue. De 1978 à 1994 c'est la grande éclipse solaire: Un vrai fondu au noir avec une petite ouverture en 1983 avec Équateur de Serge Gainsbourg adapté du roman Le Coup de lune de Georges Simenon. Puis, en 1986, on croit à un sursaut avec les réalisations



Philippe MORI, l'un des précurseurs du cinéma gabonais

successives de Raphia de Pol Mouketa et de Singe fou d'Henri-Joseph Koumba Bididi qui sont toutes les deux récompensées respectivement à Carthage et à Ouagadougou. Il faut attendre 1995 pour voir poindre à nouveau, la lumière des projecteurs. En effet, à Ouagadougou, pour la première fois depuis 1986, le Gabon sera présent de façon directe avec deux œuvres destinées à la télévision: L'Auberge du salut (1997-1998), une production qui associe plusieurs réalisateurs nationaux tels Charles Mensah, Henri-Joseph Koumba Bididi, Pol Mouketa, Alain Oyoué, François Onana, Marcel Sandja, et Mista de Didier Ping installé en France.

De 1987 à 2009, Charles Mensah alors directeur général du CENACI impulse ce que l'on va appeler la coproduction afin de relancer la production gabonaise. Cela verra la réalisation des films tels: Le Grand Blanc de Lambaréné (1995) de Bassek Ba Kobhio, et Le Damier (1996) de Balufu Bakupa Kanyinda. Aux côtés des grands cinéastes, deux auteurs gabonais se démarquent. Imunga Ivanga qui compte une douzaine de films parmi lesquels Dôlé (l'argent) (2000), L'Ombre de Liberty (2006), Henri-Joseph Koumba Bididi avec Les Couilles de l'éléphant (2000) et Le Collier du Roi Makoko

(2011). Dans le sillage des grands auteurs, s'activent de nouveaux talents qui réaliseront des courts métrages de fiction et documentaire; parmi eux Nadine Otobogo dans Boucher, Songe au rêve (2006) et Il était une fois... Naneth (2008), Manouchka Kelly Labouba avec Michel Ndaot, Entre ombres et lumières (2008) et Le Divorce (2009), Fernand Lepoko avec Maléfice (2008) et Vyckoss Ekondo, une expression culturelle nom-

mée Tandima (2008), Pol Minko avec De fils en aiguilles... le parcours d'un artiste (2008), Roger Mavoungou Edima avec Lybek, le croqueur du vif (2008) et Olivier Rénovat Dissouva avec La Clé (2011).

La consolidation de ces acquis passe nécessairement par une meilleure adéquation avec l'environnement économique. La réduction des financements institutionnels, l'incapacité des télévisions africaines à s'impliquer en tant que partenaires impose à appréhender autrement l'économie du cinéma. Il reste que la quasi-inexistence d'un réseau de salles sur l'ensemble du territoire et la vente libre des films contrefaits peut-être un frein à tous ces efforts. Cela s'accompagne également d'une démocratisation de l'exercice du 7ème art et de la vidéo au Gabon. Faire un film aujourd'hui ne constitue plus un événement et l'on peut dire que c'est un grand pas. Déjà au début des années quatre-vingt-dix des auteurs nés du clip vidéo, notamment André Otong (La Cithare, Sy, La Chambre des filles) et Patrick Bouémé (Shanice, La voiture noire...) ont eu à réaliser des films et des séries télévisées. Un phénomène qui va grandissant et qu'il faut prendre en compte, compte tenu de la ferveur populaire qu'il suscite. Des auteurs tels Van Mabadi (Amour ou sentiment, 2011),

Les divers de la semaine

PORT-GENRIL : DÉTOURNEMENTS



Depuis quelques temps, le Gabon a mis l'accent sur la lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption, en mettant en place un organe de lutte contre ces fléaux qui gangrènent le monde entier. Spécialisée dans la prévention et la constatation des faits d'enrichissement illicite, la CNLCEI, créée en 2003. Malgré la présence et le travail abattu par toutes les institutions à caractère judiciaire, il y'a encore des personnes qui s'accrochent à ce type de comportement. Dernièrement, ce sont deux français, l'un travaillant pour une société française BOCCARD STSI installée à Port Gentil et spécialisée dans la tuyauterie industrielle et l'autre, une dame se faisant appeler Emilie Amadine Mallet qui ont été épinglés. La dernière, selon des informations que nous détenons, serait même arrivée au Gabon par des voies détournées et ne serait pas connue des services de l'ambassade de France au Gabon. Alors que les plus hautes autorités du pays, mettent en place un pacte de solidarité pour lutter contre la précarité, voilà qu'une fois de plus à Port Gentil, les PME gabonaises meurent par la faute de personnes qui ont choisi la facilité pour s'enrichir.

OUAGADOUGOU, UN ÉTUDIANT GABONAIS SORT DE PRISON



Le vendredi 07 mars 2014, Fabrice Karl Epée est sorti de la prison de Ouagadougou à 12 heures, après avoir passé 1 mois et 15 jours pour s'être épris de la jeune DA ELSA Priscile de nationalité burkinabé, a-t-on appris. En effet, les problèmes de l'étudiant gabonais en fin de cycle de médecine, sont liés à la liaison amoureuse qu'il entretenait avec cette jeune burkinabé, la mère de la fille ne l'ayant pas vu d'un bon œil. La rédaction

Melchy Obiang (Kongossa, L'amour du diable, 2011, Le coeur des femmes et La puissance de la foi) et Dominique Donatien (Le bal des sorciers, Mougoumi, Kinguelé... et Ndossi) ont encore prouvé récemment. Mais si l'on peut leur accorder quelque mérite, il leur reste encore à apporter davantage de rigueur professionnelle à leurs propositions. D'autres jeunes talents s'affirment avec des propositions de facture internationale tant dans le documentaire que la fiction, ils appartiennent à la cinquième génération.

Ce que l'on peut retenir du cinéma gabonais selon le critique Steeve Renombo Ogula c'est: « qu'il affiche des thèmes aussi divers que le fantastique, l'amour impossible, la tyrannie de l'argent comme celle du pouvoir, l'injustice sociale et l'enfer des zones infra urbaines, la quête de liberté et les citadelles encore interdites, bref des questions d'ordre existentiel engageant le présent de l'homme dans une société passée au crible serré du questionnement cinématographique ». De nouvelles initiatives visant à renforcer le financement public et privé, ainsi que l'établissement d'un cadre réglementaire plus affirmé, ouvrent des perspectives plus grandes pour donner à notre pays, des repères notoires d'identification sociale.

Dimitri AMVENE

GESTION D'ENTREPRISE

Le Taux Effectif Global (TEG) : indicateur du choix d'un emprunt bancaire

Les agents économiques ne réalisent pas toujours leurs opérations d'investissement sur leurs fonds propres. Auprès des banques ou autres établissements financiers, ils font appel au crédit communément appelé prêt d'argent. C'est le cas notamment des entreprises confrontées au besoin de financement. Ces opérations de crédit sont toujours accompagnées d'une charge financière (encore appelée intérêt) représentant le bénéfice de l'opération, exprimée en taux. Cependant, ce taux d'intérêt n'exprime pas totalement les sommes des prélèvements effectués par les établissements de crédit auprès de l'emprunteur, à savoir les frais de gestion, le coût du risque. Au regard de ce qui précède, la question posée est de savoir, quel est cet indicateur qui permet d'exprimer la somme des prélèvements totaux effectués par le banquier ? La loi sur l'usure recommande pour plus de transparence, de faire figurer sur tout contrat de prêt le Taux Effectif Global, qu'est ce que le Taux Effectif Global (TEG) ? En quoi le TEG constitue-t-il un outil de transparence des opérations de crédits ? Le TEG représente-t-il le coût global réel d'un emprunt ? Connaissant les TEG des différentes banques de la place, comment faire le choix d'un emprunt aux meilleures conditions ? Doit-on choisir la banque qui présente le TEG le plus bas ? Quels sont les véritables critères qui doivent orienter le choix d'un emprunteur ? Le TEG et la loi sur l'usure sont-elles assez contraignantes pour protéger les emprunteurs d'éventuels abus de la part des banques ?

L'ambition de cet article n'est guère de faire du lecteur un expert en choix des opérations de crédit mais de lui permettre de comprendre les fonctionnements de base des instruments financiers, de mieux apprécier la transparence des offres des crédits et de mettre en branle l'amélioration de la concurrence entre prêteurs, à partir d'un ensemble d'informations pertinentes.

COMMENT PEUT-ON DÉFINIR UNE OPÉRATION DE CRÉDIT ?

Les opérations de crédit réalisées par les banques et les établissements financiers agréés au Gabon, peuvent se définir « comme tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie » Art L313-1 Code Monétaire et Financier (COMOFI).

Le Taux Effectif Global se rapporte au prêt d'argent octroyé par les banques aux demandeurs de crédit.

QU'EST CE QUE LE TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) ?

Le Taux Effectif Global d'une opération de crédit est le taux qui exprime à la fois le coût de refinancement, les frais de gestion, le coût du risque et une marge (l'intérêt) représentant le bénéfice de l'opération. C'est un taux d'intérêt destiné à représenter le coût réel d'un crédit.

Les Etablissements de crédits peuvent librement fixer la durée et le taux de rémunération des crédits sans toutefois excéder un taux dit usuraire qui représente la norme ou le taux plafond.

QUE PEUT-ON ENTENDRE PAR TAUX USURAIRES ? AUTREMENT DIT QU'EST CE QUE LE TAUX D'USURE (TU) ?

Tiré du latin usura, l'usure désigne l'intérêt d'un prêt à un taux abusif. C'est un délit commis par une personne physique ou morale qui pratique des intérêts à des taux usuraires.

Est déclaré usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG)



Libreville siège de la Commission des Opérations Bancaires d'Afrique Centrale

qui excède au moment où il est consenti de plus du tiers (33%) du taux effectif global moyen (TEGM) pratiqué au cours du semestre précédent par l'établissement de crédit pour des opérations de crédit de même nature comportant des risques analogues ». La pratique de l'usure, c'est-à-dire de fixer un taux effectif global supérieur de plus du tiers du Taux Effectif Global Moyen plus un tiers, considéré comme seuil (taux d'usure) pour une banque, n'entraîne pas la nullité du contrat de prêt ; elle a pour conséquence la réduction des perceptions excessives par imputation sur les intérêts courus. C'est ici l'occasion de rappeler que la responsabilité du banquier n'est engagée que s'il a commis sciemment le délit.

COMMENT CALCULE-T-ON LE TAUX D'USURE (TU) ?

De nos jours, toutes les opérations de crédit aux particuliers et associations tout comme les découverts sur compte, accordés aux professionnels, sont soumis à la législation sur l'usure. Les calculs conduisant à la détermination du taux d'usure se déroulent en quatre phases :

- Premièrement, constituer d'un échantillon des banques
- Deuxièmement, mener des enquêtes et collecter auprès des responsables des engagements les données relatives aux crédits
- Troisièmement, traiter mathématiquement en opérant la moyenne arithmétique des TEG de différentes catégories de crédits observés par chaque banque (cette moyenne peut être pondérée en fonction du volume des encours)
- Quatrièmement, au TEG moyen obtenu augmenté d'un tiers (+1/3) de sa valeur, servira de seuil de l'usure applicable pour le semestre prochain

Bien que les taux d'usure soient mis en place pour protéger les emprunteurs d'éventuels abus de la part des banques, la loi relative au TEG soumis à la législation sur l'usure, n'est pas assez contraignante car le « TEGM +1/3 » qui sert de seuil de l'usure suit proportionnellement les variations des TEG de l'ensemble des banques, qui ont constituées l'échantillon. En cas d'entente, de rapprochement, de stratégie commerciale (alignement) ou tout simplement qu'il suffise que ces banques pratiquent toutes des taux (intérêts et commissions) élevés pour que soit automatiquement élevé le taux d'usure.

En théorie, ce phénomène du contrôle du seuil de l'usure par des cartels des banques peut être empêché par la concurrence des établissements de crédit. Face à la loi de l'offre et de la demande un véritable jeu d'affront de David contre Goliath s'emballe se présager, si le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) d'une part et autorités en charge de la régulation de la consommation et de la concurrence d'autre part, ne décident de faire observer d'autres normes à l'instar d'un taux plafond (indexé au taux de référence) qui limitera le taux usuraire. Fixer des nouvelles normes qui viendront encadrer la loi sur l'usure et lutter contre les manœuvres d'entente stratégique des banques

conduisant à élever les coûts de crédit par l'alignement de leurs offres, ce qui constituera un véritable abus aux consommateurs.

La revue des textes

Les règlements de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) sur les dispositions relatives au Taux Effectif Global (TEG), la publication des conditions de banque ainsi que la définition de la répression de l'usure dans les Etats de la zone CEMAC fixent, en quelque sorte, les conditions des opérations de crédit effectuées par les Etablissements Financiers, en particulier dans leurs relations avec la clientèle, constituant les principales littératures en la matière.

Les textes signés en octobre 2012 par le Ministre gabonais de l'Economie Luc OYOUBI en sa qualité de président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) à l'époque de son magistère, va contribuer à l'éclosion d'un environnement où experts financiers indépendants et communicateurs financiers pour ne citer que ceux là parmi tant d'autres, feront bonne carrière.

A l'heure de grandes compétitivités économiques des établissements de crédit au Gabon, les banques doivent s'adapter car les salariés, les actionnaires tout comme la clientèle deviennent de véritables partenaires aussi avec les règlements relatifs au Taux Effectif Global qui doit figurer sur tout contrat de prêt au même titre que le taux nominal ; la communication de certaines informations jugées ya peu de temps comme confidentielles devient beaucoup plus qu'un outil technique à l'usage des professionnels des établissements financiers ; le TEG participe désormais à la stratégie économique globale de la banque.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉTERMINATION DU TEG DANS LE CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

La détermination de la valeur du Taux Effectif Global d'un établissement de crédit notamment au Gabon reste l'un des problèmes les plus complexes et se pose en différentes occasions : positionner l'offre d'une banque, obtention d'un prêt bancaire, mise en évidence du niveau des prélèvements d'un emprunt. Aussi la recherche de l'estimation du TEG intéresse les agents économiques pour diverses raisons :

- Les dirigeants : pour mesurer la performance de la banque
- Les ménages : pour mettre en évidence le niveau des prélèvements d'un emprunt contracté
- Les analystes financiers : pour classer et hiérarchiser les offres de crédit sur le territoire

LA PRATIQUE ET L'ANALYSE DES CHOIX DE PRÊTS BANCAIRES.

Il est à souligner, au regard de l'architecture de la tarification des opérations de crédit de même nature sur un espace géographique donné qu'un expert financier purement technique peut donner, dans le cadre des conseils en gestion, un avis qui peut guider le choix de

l'éventuel emprunteur.

En terme plus clair, disposant de la décomposition du Taux Effectif Global de chaque Etablissement de Crédit sur un territoire donné, on peut conseiller par rapport à la durée de crédit, le choix à porter sur une banque précise et pas un autre. Ici le facteur clé désormais en matière de choix d'établissement de crédit reste le temps. Voici pourquoi l'expression « Time is money » reste le leitmotiv des spéculateurs et des mordus de la finance.

Application

Disposant de l'architecture du TEG ou taux réel de crédit de deux établissements de crédit A et B, permet de préciser le moment pour lequel la banque A présenterait des meilleures conditions que B, vis versa. Dans le but de simplifier notre illustration nous aurons :

- Le taux d'intérêt nominal de chacune des deux banques : 9,3% pour A et 9,9% pour B
- Le taux des commissions proportionnelles au temps : 0,6% pour A et B
- Le taux des commissions indépendantes du temps : 0,5% pour A et 0,4% pour B

Le TEG de chaque banque sera la sommation du taux d'intérêt nominal et des taux des commissions. En rapprochant les deux TEG, l'établissement financier qui présentera le Taux Effectif Global le plus élevé ne sera pas choisi.



Résolution

La comparaison des coûts effectifs des différents crédits reste difficile pour un non-spécialiste. Il lui faut en effet tenir compte des diverses commissions associées. Dans le cas d'espèce en 50 unités de temps, le taux de la Banque A est de 13,5% ne sera pas préféré que le taux de la banque B qui s'élève à 13,3%. Tout comme pour 100 unités de temps le taux de la banque A est plus favorable soit 11,7% contre 11,9% pour Banque B. cependant à 60 unités de temps les deux banques offrent les mêmes conditions ; rappelons qu'une unité de temps peut-être exprimée en jours ou en mois. Comme nous l'avons tous observé, une condition favorable de crédit bancaire est une situation équivoque voire même énigmatique pour un non-spécialiste. C'est aussi cela la magie des chiffres et la dextérité de l'ingénieur financier que de vous donner le bon conseil.

Toutefois, l'avis d'un expert financier reste nécessaire d'autant plus que ce choix dépend de la décomposition du TEG qui relève du savoir faire de l'ingénieur financier d'une part et de la durée souhaitée par l'emprunteur ou l'investisseur d'autre part.

L'évaluation du TEG d'une banque afin d'orienter le choix d'une demande de crédit bancaire présentant des conditions favorables, reste une opération complexe dans la mesure où elle doit mesurer les éléments d'ordre quantitatif et qualitatif.

En somme, l'innovation principale réside dans le fait que le temps joue une place capitale dans la détermination du Taux Effectif Global (TEG). Le présent article s'est efforcé de fixer les mécanismes de choix des emprunts bancaires.

Euloge Hervé MAGNAKA DIBA
Ingénieur financier
Prix CENAREST de Mathématiques

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Du Séminaire gouvernemental de Franceville



Photo de la famille gouvernementale à Franceville.

Du 23 au 25 février dernier, s'est déroulé à Franceville dans le Haut-Ogooué, un séminaire gouvernemental en présence du Président de la République, Ali Bongo Ondimba, dont l'objectif vise à «accélérer la cadence et l'impact social». Au sortir de cette assise - la deuxième du genre après celle de la Lopé en 2010 - de nombreuses recommandations ont été énoncées pour «accélérer la cadence des réalisations et conduire le Gabon vers la croissance la plus soutenue».

Pendant Trois jours, tous les membres du gouvernement et le Premier Ministre, le Pr Daniel Ona ondo, se sont retrouvés autour du Président de la République, Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, pour un séminaire dont les thématiques ont porté essentiellement sur le développement intégral du Gabon afin de déboucher sur la promesse faite aux gabonais de vivre dans un pays émergent à l'horizon 2025. Gageons que cela soit possible dans 11 ans dans un pays où près de 80% de gabonais vivent dans la pauvreté et la précarité.

QUINTESSANCE DES TRAVAUX

On peut supposer que ce séminaire a permis davantage aux membres du Gouvernement de la République de prendre profondément connaissance du projet de société du Président de la République dont la mise en application est du ressort du gouvernement de la République. Ces assises auront également permis aux membres de l'équipe Ona Ondo de s'accorder sur les priorités d'investissement à deux ans de la fin du mandat présidentiel, d'identifier et définir les leviers pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est pourquoi les travaux ont essentiellement porté sur des communications, ayant trait à la stratégie d'accélération de la mise en œuvre des fondements de l'émergence ; le processus de réforme des finances publiques ; la stratégie nationale d'investissement humain et les missions, rôles et actions mises en œuvre par un panel d'opérateurs de l'Etat depuis leur création. Il s'agit précisément d'Olam, de l'Agence nationale de l'Urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre, de l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences, de Gabon Oil Company, de la Société équatoriale des mines, de l'Agence nationale des grands travaux, de l'Agence nationale des parcs nationaux, du Fonds gabonais d'investissements stratégiques et de la Caisse de dépôts et de consignations. La méthode de travail et l'articulation de la communication gouvernementale n'ont pas été oubliées.

Au sortir de ce séminaire, clôturé par le Président de la République, Chef de l'Etat, plusieurs recommandations ont été formulées afin d'«accélérer la cadence des réalisations et conduire le Gabon vers une croissance plus soutenue».

On retient essentiellement ce qui a été prévu d'être réalisé durant les deux prochaines années, notamment :

- Investir dans la croissance des ressources naturelles du Gabon en

faisant notamment l'inventaire de la forêt, des essences ligneuses, des espèces marines en vue de leur gestion durable ;

- Développer l'offre de formation et réorienter le système éducatif vers les filières métiers ;
- Initier des réformes phares de l'environnement des affaires ;
- Renforcer la diplomatie économique afin de développer les exportations et de nouer des partenariats adéquats ;
- Mettre en œuvre la stratégie de l'investissement humain ;
- Engager un développement accéléré de la fourniture d'eau et d'électricité ;
- Poursuivre la mise en place du Plan national d'affectation des terres (PNAT) ;
- Accélérer l'offre de parcelles et de logements ;
- Renforcer les capacités de gestion du secteur de la santé ;
- Mettre en œuvre de façon effective la réforme de la gestion des finances publiques ;
- Améliorer la qualité de services de l'administration ;
- Rationaliser et renforcer les agences ;
- Redynamiser le Bureau de coordination du PSGE ;
- Renforcer la cohésion gouvernementale.

PRAGMATISME ECONOMIQUE ET SOCIAL

Au-delà de ces recommandations pertinentes, le Pr Daniel Ona Ondo en tant qu'économiste, doit avoir à cœur un condensé des mécanismes économiques qui peuvent transformer le Gabon et lui permettre d'avoir un tissu économique basé sur des fondements solides. Il s'agit pour l'essentiel d'adopter une politique de développement durablement réaliste, basée sur la redistribution des fruits de la croissance aux plus pauvres, qui deviennent à leur tour des consommateurs et c'est cette consommation qui relance l'économie. La stratégie consisterait donc à investir dans l'éradication effective et efficace de la pauvreté et de la précarité avec un impact de dynamisation économique dans le pays.

Depuis la décolonisation, le Gabon comme d'autres pays du continent, a subi une exploitation effroyable, avec la complicité de ses élites qui se sont enrichies au détriment du plus grand nombre. Les plus pauvres sont systématiquement oubliés, sans écoles, sans hôpitaux, sans routes, sans eau potable et sans électricité. Ona Ondo et son gouvernement doivent se préoccuper dans la pratique, des classes défavorisées, en opposition aux dons et autres réalisations précaires et éphémères pendant les joutes électorales.

Pour lutter contre la pauvreté, il ne s'agit pas d'utiliser la distribution des denrées alimentaires et autres médicaments génériques à la fabrication douteuse. Au lieu de laisser les richesses du Gabon entre les mains d'un petit nombre, il faut redistribuer au plus grand nombre de Gabonais. Le Gouvernement doit faire passer légalement ses réformes en douceur, sans virulence, ni autoritarisme, en utilisant les institutions démocratiques pour atteindre

ses objectifs.

Le gouvernement Ona Ondo hérite d'une économie dont on dit dynamique avec une croissance de 7% en 2014, mais les rumeurs folles de cessation de paiement, relayées par la presse nationale et étrangère ne sont pas de nature à rassurer les populations. Mais le Pr Daniel Ona Onda et ses Ministres, doivent s'entourer, non pas de flatteurs, de flagorneurs, des frères et sœurs de villages, mais d'homme et de femmes de valeur qui doivent mettre en place un plan efficace de lutte contre la pauvreté et la précarité. Pour cela, il est souhaitable de stabiliser d'abord la situation économique avec des actions sociales fortes envers les populations économiquement faibles; puis, redistribuer les 7% de la croissance sur une base d'équité pour faire profiter toutes les classes sociales des dividendes de cette accélération de la croissance. Ainsi, les recommandations du séminaire gouvernemental de Franceville auront un écho favorable.

AUSTERITE ABSOLUE

Le pari en deux ans semble audacieux et il faut aller au-delà de ce qui est prévu. Grâce à la réduction du train de vie des institutions de la République, au contrôle des dépenses publiques et surtout grâce à une redistribution des revenus de la croissance, les consommations internes des ménages seront en augmentation constante. Tout ceci créera en quelques années des milliers d'emplois. Cet assainissement de l'économie gabonaise fera de notre pays un partenaire économique majeur et les capitaux pourraient affluer.

Le pacte social mis en place a pour mission de garantir le minimum vital aux classes les plus défavorisées de la population gabonaise. L'urgence, selon le souhait du plus grand nombre de gabonais, est de réussir à transformer le Gabon en passant d'une économie de rente qui subit la captation de la classe dominante, vers une économie productrice qui bénéficiera à toutes les classes sociales, et redistribuerait plus harmonieusement les richesses du pays, dans la logique du développement durable.

Le Gabon ne peut sortir de la pauvreté et de précarité progressive qui le caractérise depuis son accession à l'indépendance il y a plus de cinquante ans, malgré la production de plusieurs matières premières. L'appauvrissement et la paupérisation s'apprécient mieux au travers la dégradation progressive du niveau de vie des populations gabonaises, la preuve est administrée dans l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

A l'examen, nous constatons une diminution vertigineuse du pouvoir d'achat du plus grand nombre des ménages au Gabon, aggravée par la dévaluation de moitié du franc CFA en 1994. Une perte de 84 334 f. CFA du revenu des ménages, sur les 100 000 f. CFA qu'ils possédaient au départ, soit 84,33% du pouvoir d'achat perdu. Il ne reste à ces ménages que 15,67% du pouvoir d'achat et par conséquent une incapacité du citoyen à faire face à son minimum social, à savoir :

s'acheter à manger, se payer de l'eau potable, se loger, se soigner, s'habiller, ... ce qu'Abraham Maslow, dans sa pyramide a appelé "les besoins primaires de l'être humain".

L'appauvrissement, la paupérisation et la dégradation progressive du niveau de vie des gabonais s'expliquent difficilement au regard des moyens financiers du Gabon matérialisés par une évolution constante de son budget de 1970 à 2005. Ce budget oscille aujourd'hui à plus de 3000 milliards de FCFA.

SITUATION PARADOXALE

On constate une situation paradoxale dans laquelle le Gabon, tout en enregistrant une augmentation de ses moyens financiers à travers l'évolution de son budget, connaît parallèlement et progressivement, un appauvrissement de la majorité de sa population qui, du reste, est l'une des plus faibles du continent africain. La figure ci-après, révèle le caractère ambigu de la situation gabonaise entre l'évolution du budget et la perte du pouvoir d'achat des Gabonais.

Pourtant, lorsqu'on regarde le nombre de personnes en activité, on constate que le secteur public occupe environ plus 40.000 Gabonais, le secteur privé 60.000 et les fonctions libérales environ 20.000. Ce qui fait un total de plus de 120.000 Gabonais en activité, sur une population de nationaux d'environ 1.160.000 personnes. Il y a donc un ratio de 1.160.000/120.000 = 9,66; c'est-à-dire 10 personnes. Cela qui conduit à la conclusion selon laquelle chaque travailleur gabonais nourrit en moyenne 10 personnes (lui-même compris). Il s'agit peut-être là de l'une des causes de la dégradation du pouvoir d'achat des Gabonais à laquelle il faut ajouter une inégale distribution des revenus du pays.

Au regard de cette figure sur la masse cumulée des richesses gabonaises en pourcentage, il ressort que le nombre de bénéficiaires des richesses nationales procurées en grande partie par les revenus du pétrole, est de 13% (environ 150 800 personnes). Or, chaque Gabonais nourrissant en moyenne 10 personnes, on a en réalité 15 080 salaires qui perçoivent dans leurs mains ces 89% des richesses nationales, 87% de la population bénéficiant des 11 % des richesses restantes. En effet, l'analyse de la courbe de Lorenz (figurée ci-dessus) sur la masse cumulée des richesses gabonaises nous permet de conclure que 13% de la population gabonaise bénéficie de 89% des richesses nationales, contre 87% de cette population qui se partage les 11 % des richesses restantes.

De telles statistiques qui ont sûrement été réactualisées par le cabinet McKinsey sur l'état de pauvreté au Gabon, ne sont pas de nature à favoriser l'accession de notre pays au rang des pays émergents, si et seulement si les pays émergents sont des pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui vivent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie converge vers celui des pays développés.

Dr Jonathan NTOUTOUME NGOME
Maître Assistant des universités

Ils ont dit...

« Renforcer la dimension économique de nos relations est notre objectif commun »



Ali Bojji, Ambassadeur du Maroc Au Gabon

« C'est fini l'époque où une compagnie pouvait venir s'installer et puis créer des déchets sans les traiter »



Régis Immongault, Ministre des mines, de l'industrie et du tourisme

« Désormais je suis un homme libre »



Jacques Adiahénot, Ancien Secrétaire Général du PDG

«Cela m'a fait plaisir lorsque le public m'a acclamé à ma sortie »



Frederick Bulot, international gabonais

« On meure de fin là où la nourriture abonde »



Movaizalaine, groupe de Hip-Hop gabonais

La rédaction

DOSSIERS ET REPÈRES

Désaccord fiscal entre Total et l'Etat gabonais

ECONOMIE

Depuis plusieurs jours, une affaire de redressement fiscal oppose la Direction Générale des Impôts à l'opérateur pétrolier Total-Gabon. Cette affaire défraie la chronique dans les salons feutrés de Libreville et dans les localités de l'intérieur du pays. En effet, en application des dispositions du Code Général des Impôts en ses articles 833 et suivants, relatives au droit de contrôle, la Direction Générale des Impôts a diligenté un contrôle fiscal de la société Total Gabon au titre des exercices 2008 à 2010.

Ainsi, le gouvernement gabonais réclame à la filiale locale de Total, le paiement de 805 millions de dollars (587,5 millions d'euros) d'impôts au titre des années 2008 à 2010, un dossier suivi de près par des investisseurs susceptibles de s'implanter dans le secteur pétrolier au Gabon, le Gabon qui vient de se doter d'un nouveau code des hydrocarbures passé par ordonnance, après presque 12 ans d'élaboration et de rédaction de ce texte.

Dans sa réponse, Total Gabon considère ce recouvrement sans fondement, et conteste tant les chefs de redressement que les montants associés, à savoir 805 millions de dollars (environ 386 milliards FCFA), dont 387 millions de dollars (environ 186 milliards FCFA) en recouvrement partiel, au motif qu'elle a toujours agi en conformité avec les lois de la République gabonaise.

Il reste que l'affaire Total a pris des allures d'une affaire d'Etat à partir d'une interprétation controversée de la question du correspondant de Radio France International (RFI) au Gabon par le Porte-parole de la présidence de la république gabonaise, perçue comme une menace voilée de Total et de la France aux autorités gabonaises.

Le Dr Frankel (1969) disait à propos de l'industrie pétrolière que « ceux qui la connaissent réellement bien n'en parlent pas, et ceux qui en parlent ne la connaissent pas généralement ». Aussi, les modestes connaissances que nous avons du milieu pétrolier nous font croire que l'affaire Total-Gabon n'aura pas la dimension d'une affaire d'Etat comme l'a été l'affaire Elf à la fin des années 1990. Même si l'affaire Total/Etat gabonais ne manque pas d'avoir des relents éminemment tactiques, géopolitiques, géostratégiques et de relations internationales.

En effet, Total n'est pas Elf même si Total a fini par absorber Elf au terme de ce que l'on a appelé d'abord « l'affaire Biderman », puis « l'affaire Le Floch », ensuite « l'affaire Dumas » et enfin « l'affaire Elf » (Obiang J.F., 2004, p. 31). Aussi, tirer une parallèle entre les pratiques naguères de Elf et celles de Total serait une non maîtrise de la création de ces deux entreprises, leurs objectifs et leur mode de fonctionnement.

Total existe depuis 1928, l'Etat français y détient à l'époque 33% de son capital. Même si son président est nommé par l'Etat, ce dernier ne contrôle pas Total entièrement. Plusieurs années plus tard, l'armée française subit la suppression des approvisionnements en carburant par la compagnie britannique Standard Oil, pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette suppression impromptue a mis en évidence l'intérêt stratégique du pétrole dans ce qui va devenir un des futurs grands objectifs du Général de Gaulle: l'indépendance énergétique de la France. Elf sera donc créée dans l'optique de garantir l'indépendance énergétique de la France, mais il s'agit également d'un prolongement de l'Etat français, afin que la politique

africaine soit bien conforme aux intérêts français. C'est justement parce que cette société avait un objet politique et diplomatique en Afrique qu'elle a de tout temps financé les services secrets (Le Floch-Prigent L., pp.53-54).

À la suite du scandale dénommé Affaire Elf, c'est finalement Total Fina qui rachète Elf en 1999 pour 46 milliards d'euros. Le nouveau groupe, qui s'appelle TotalFinaElf est devenu Total depuis mai 2003.

Total est donc devenu un véritable major du pétrole (le 4ème mondial) mais est aussi la 1ère capitalisation boursière française avec 90 milliards d'euros et 129 950 employés. Total qui était modestement présente en Afrique jusqu'à la fin des années 1990, y a renforcé son positionnement après avoir absorbé Elf et hérité de ces acquis (patrimoine immobilier et surtout concessions pétrolières). C'est le cas au Gabon où Total est devenu le premier opérateur pétrolier. Total Gabon, Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US, est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, de 25% par la République gabonaise et de 16,72% par le pu-

blie. Pour ce qui est de l'approche partenariale, elle donne la possibilité d'un règlement transactionnel dans lequel le montant à payer n'est pas ferme, mais négocié en tenant compte de certains aspects tels la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à travers l'accompagnement de l'Etat par ces entreprises dans le processus du développement du pays.

Quant à l'option de principe, c'est le respect de toute injonction relative au redressement fiscal technique fondé à travers le paiement de la pénalité dans son intégralité. L'échelle des sanctions par rapport à la fraude est appréciée et exclue de ce fait la transaction qui est inappropriée dans ce cas d'espèce, dès lors que les anomalies fiscales sont avérées. Autrement dit l'Administration ne peut plus accorder la possibilité de transiger. D'ailleurs, le fait de transiger n'a pas un effet subrogatoire sur la règle de principe.

Si Addax Petroleum s'est conformé par rapport à son redressement fiscal, le contraire pour Total-Gabon de ne pas se conformer serait contraire au principe juridique d'égalité de traitement des opérateurs.



blie.

Au Gabon, la production du Groupe s'est élevée à 57 kbpj en 2012 contre 58 kbpj en 2011 et 67 kbpj en 2010. Le Groupe a versé en 2012 à l'Etat gabonais sous forme de redevance minière, d'impôt sur les sociétés, de bonus et de contributions diverses, y compris différentes aides aux investissements de diversification, un montant de 427 millions de dollars US. Ce montant était de 536 millions de dollars US en 2011 et 400 millions de dollars US en 2010. Par ailleurs, dans le cadre des contrats de partage de production, l'Etat gabonais reçoit une partie de la production d'hydrocarbures, variable selon les contrats : le montant correspondant à ces barils de fiscalité s'est élevé à 296 millions de dollars US en 2012. Ce montant était de 362 millions de dollars US en 2011 et 219 millions de dollars US en 2010.

L'Etat gabonais, en étant actionnaire de Total Gabon, perçoit 25% des dividendes liés au bénéfice de la société, ce qui a représenté 38 millions de dollars US en 2012 comme en 2011. Fort de sa place prépondérante dans la contribution à l'économie gabonaise, Total Gabon a toujours sollicité un traitement spécifique conforme à ses seuls intérêts par l'établissement d'une imposition forfaitaire fixée unilatéralement. Ce qui est perçu ici comme du gré à gré. Or, même si le gré à gré a tendance à devenir une coutume, celle-ci ne peut pas être supérieure à la loi. En effet, selon les juristes-fiscalistes, il y a deux approches dont il faut tenir compte en matière de redressement fiscal : l'approche partenariale et l'option de principe.

Du point de vue strictement tactique, Total Gabon risque donc de se vautrer à son tour dans une espèce de manœuvre dilatoire après celle d'Addax qui pourtant a fini par se conformer à ces redressements et qu'au terme d'un long contentieux, les deux parties ont signé un accord amiable au terme duquel Addax aurait finalement versé 400 milliards de francs CFA à l'Etat gabonais.

Du point de vue géostratégique, le caractère stratégique d'une matière première comme le pétrole est lié à deux facteurs essentiels : son degré d'importance pour une économie et les risques potentiels sur son approvisionnement. Le premier renvoie à ce que l'on appellera une dépendance énergétique, le second à une dépendance géopolitique. C'est pourquoi plusieurs acteurs sont impliqués dans l'industrie pétrolière, notamment les Etats (détenteurs, producteurs et consommateurs), les entreprises, les traders, les ONG, etc. Dans ce qui est convenu d'appeler « affaire Total/Gabon », on identifie officiellement trois acteurs : le Gabon, Total et la France. Pour ce qui est du Gabon, il faut dire que sa souveraineté est mise à rude épreuve par le refus de payer les 805 millions de dollars (environ 386 milliards FCFA), dont 387 millions de dollars (environ 186 milliards FCFA) en recouvrement partiel au titre du redressement fiscal. Il est évident que l'Etat gabonais ne reculera pas et va avoir la même détermination qu'il a affichée contre Addax Petroleum pour faire prévaloir sa souveraineté sur ses ressources naturelles, le pétrole entre autres.

En effet, la Charte des Nations unies sur les droits et devoirs économiques des Etats dans une de ses stipulations précise que les pays disposant des ressources naturelles exercent une

souveraineté permanente sur lesdites ressources et que chaque Etat légifère souverainement sur les investissements réalisés sur son territoire. Les investisseurs sont tenus de respecter les lois et règlements desdits pays.

Mais un autre acteur, la France, jusque-là n'a pas encore pris position officiellement. Mais il faut retenir que la France et Total (qu'elle soit une entreprise privée ou publique au sens du droit français) peuvent être rattrapés par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats dont le gouvernement français est signataire, règlement les flux d'investissement bilatéraux au niveau des relations économiques et commerciales. On ne peut donc pas comprendre qu'une entreprise fut-elle française, veuille ne pas respecter les obligations fiscales qui s'imposent à elle du fait des activités pétrolières qu'elles exercent au Gabon.

Dans cette attitude, on peut observer que la France qui est signataire de la charte des droits et devoirs économiques, doit demander à Total de respecter les lois et règlement de son pays hôte le Gabon, au risque de se rendre coupable d'une complicité passive à travers la violation de la charte des Nations unies sur les droits et devoirs économiques des Etats.

La France officielle ne peut donc pas adopter une attitude passive sans prendre position dans un différend qui oppose une de ses sociétés fleurons (Total, c'est environ 12 milliards d'euros de bénéfices depuis 2007) à l'Etat gabonais. Encore faut-il que la France se souvienne-telle que son indépendance énergétique a été acquise grâce au pétrole de l'Algérie et surtout à celui du Gabon, avant que d'autres anciennes colonies ne viennent en complément.

Cependant, plusieurs observateurs qui s'intéressent à cette affaire Total/Gabon doivent se rendre à l'évidence que la production du pétrole dans un pays, en plus de la fiscalité officielle, il y a plusieurs autres fonds que les compagnies financent et qui doivent être remboursés au titre des couts pétroliers dans le cadre des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP). En plus de ces différends fonds, il y a d'autres compensations financières effectuées par des opérateurs. La question est donc de savoir si l'Etat gabonais n'a pas de créances à l'égard de Total Gabon. Parce que, une entreprise comme Total qui est partenaire de l'Etat gabonais depuis plus de cinquante ans, peut difficilement faire preuve de mauvaise foi en refusant de se conformer au redressement fiscal dont elle fait l'objet, si elle ne dispose pas d'éléments financiers qui le mettent hors de cause.

En définitive, en déclenchant l'affaire Biderman par une plainte contre x déposée le 25 avril 1995, Philippe Jaffré successeur de Loïc le floch Prigent à la présidence de Elf, n'a jamais su qu'il avait déclenché là « l'affaire Le Floch », puis « l'affaire Dumas » et enfin « l'affaire Elf ». Ceci pour dire que dans le milieu pétrolier, il y a tellement de subtilités à tel point qu'une affaire de redressement fiscal, si elle est mal perçue (en géostratégie, la perception influence l'adhésion) soit par la compagnie ou par l'Etat, peut déboucher sur des imbrications juridico-économiques, géopolitiques et géostratégiques difficiles à maîtriser, à travers l'entrée en scène d'autres acteurs cachés. D'où la nécessité pour l'Etat gabonais et Total de se retrouver pour une clarification des positions de l'un et de l'autre.

Dr Jonathan NTOUTOUME NGOME
Maître Assistant des universités

MARCHES FINANCIERS ET BOURSISERS

Devises		Matières 1ères		Bourses			Opportunités
1 USD	490,723 FCFA		Coût de l'échange	CAC 40	4370.84	12/03/14	→ Un accord portant sur la production d'engrais d'une valeur de 2,3 milliards de dollars a été signée entre le Gabon et le Maroc.
1 EUR	655,957 FCFA	Or	1357.20 \$/t	DOW JONES	12418.68	11/03/14	
1 MAD	58.35 FCFA	Argent	21.09/USD/once				→ Le groupe ivoirien SIFCA a récemment annoncé qu'il va investir 35 milliards de Fcfa en Afrique de l'Ouest
1 GBP	811,965 FCFA	Café	2.06/USD/livre	Baril de pétrole	Prix	Date	
100 CHF	55562,1 FCFA	Cacao	3006 USD/t	BRENT	107.82	12/03/14	
100 ZAR	4387,88 FCFA						
1 CAD	439,438 FCFA						

